

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 373 portant promulgation, en Côte Française des Somalis, du décret 4 avril. 1952 fixant la date des élections au Conseil de la République dans les Territoires d'Outre-Mer et les Territoires sous tutelle.

n° 373

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue aplicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— Est promulgué, en Côte Française des Somalis le décret du 4 avril 1952 fixant la date des élections au Conseil de la République dans les Territoires d'Outre-Mer et les Territoires sous tutelle (J.O.R.F. n° 84 du 5 avril 1952, p. 3618). Art. 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré. publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur,N. SapouL.